

REPRÉSENTEZ LE TERRITOIRE SUR LE STAND  
DE CHARTRES MÉTROPOLE LORS DE

**“L'ARTISANAT C'CHARTRES”**

DU 2 AU 5 OCTOBRE 2025 À L'ILLIADE



**PARTAGEZ VOS SAVOIR-FAIRE !**

Cet événement mettra en lumière vos talents.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## RETOUR AVANT LE LUNDI 25 AOÛT 2025

à [contact@cadrent.fr](mailto:contact@cadrent.fr)

### C'Chartres : un territoire fier de ses artisans !

C'Chartres, la marque territoire, sera présente à l'occasion du salon l'Artisanat C'Chartres, avec un espace inspiré par ses cinq piliers : **l'économie, le tourisme, le cadre de vie, l'événementiel et le sport.**

Cet espace dédié à la promotion des Artisans, Artisans d'Art et Créateurs de l'agglomération chartraine, vous offre l'opportunité de participer au salon L'Artisanat C'Chartres en étant présent sur le stand C'Chartres.

<b>Raison sociale/ nom commercial</b>	
<b>Nom et prénom du gérant :</b>	
<b>Type d'activité :</b>	
<b>Typologie d'animations, démonstrations sur le stand :</b>	
<b>Numéro de SIRET:</b>	
<b>Site internet/ Réseau social :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	
<b>Ville :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Email :</b>	

- Joindre 1 photo portrait
- Joindre 3 photos de vos créations
- Joindre votre logo
- J'accepte le règlement spécifique au stand Chartres métropole joint ci-dessous
- J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données jointes en annexe
- J'accepte le règlement de l'organisateur du salon « L'Artisanat C'Chartres » : [https://www.lartisanatcchartres.fr/public/Medias/2025/reglement\\_lacc\\_2025.pdf](https://www.lartisanatcchartres.fr/public/Medias/2025/reglement_lacc_2025.pdf)

## Règlement

Votre présence sur le forum présuppose la connaissance et l'acceptation du règlement suivant :

- **Admission et inscription :**

- Être Artisans, Artisans d'Art et Créateurs installés sur l'une des 66 communes de l'agglomération Chartraine.
- Être en capacité de proposer une animation sur le stand : démonstration, atelier, ...

Après envoi de votre candidature complète à [contact@cadrent.fr](mailto:contact@cadrent.fr), une sélection déterminera votre présence sur le stand de Chartres métropole.

- **Dates, horaires et présence :** Si votre candidature est retenue, un courriel vous précisera le nombre de jours de présence sur le stand, conditions et modalités de votre participation.

Vous devrez respecter strictement les horaires d'ouverture du salon, et prévoir la présence d'au moins une personne en permanence sur votre espace au sein du stand.

Maximum 2 personnes peuvent être présentes en même temps sur votre espace.

- **Aménagement des espaces :** Les exposants sont responsables de l'aménagement de leur espace.

Veillez noter que chaque exposant disposera d'un espace composé d'un comptoir de présentation et d'animation aux dimensions : 1,10m hauteur, de 1m à 1,40m de largeur et 0,40m de profondeur, avec tabouret haut, ainsi que des espaces communs d'exposition.

Il n'y a pas de système de suspension ou d'accroche possible sur le stand. Les grilles d'exposition ne sont pas autorisées, néanmoins l'utilisation de chevalet et petits supports d'exposition peuvent être possible après validation. Il est important de sélectionner des créations qui s'adaptent à la configuration et l'harmonie du stand.



- **Montage et démontage des espaces :** Les horaires de montage des espaces varient en fonction de la journée de présence des exposants :

**Jeudi 2 octobre 2025 :**

- Montage : 8h-12h
- Démontage : 20h-21h

**Vendredi 3 octobre 2025 :**

- Montage : 8h-10h
- Démontage : 22h-23h

**Samedi 4 octobre 2025 :**

- Montage : 8h-10h
- Démontage : 20h-21h

**Dimanche 5 octobre 2025 :**

- Montage : 8h-10h
- Démontage : 18h30-23h

- **Support de communication** : Seuls les flyers et cartes de visite sont autorisés sur le Stand.

Chaque exposant bénéficiera d'une fiche de présentation individuelle fournie par Chartres métropole.

- **Vente** : Les opérations commerciales sont autorisées mais devront être effectuées avec vos propres solutions de paiement.
- **Vols, pertes et dommages** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de tout objet exposé.
- **Bon voisinage** : Respectez la cohabitation avec les autres exposants présents sur le stand C'Chartres, la marque territoire, ainsi que ceux présents au salon.
- **Tractage** : Les opérations de tractage en dehors de votre espace seront interdites.

# Règlementation générale sur la protection des données

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Chartres métropole.

Nous ne traitons ou n'utilisons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion de l'événement.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux services Direction Parcours Entreprises et Finances, Cabinet du Président, SPL C'Chartres Évènements et Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse [dpo@agglo-ville.chartres.fr](mailto:dpo@agglo-ville.chartres.fr).

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Direction Parcours Entreprises par mail à l'adresse suivante : [contact@cadrent.fr](mailto:contact@cadrent.fr).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).